

Province de Québec
Municipalité du canton de Saint-Godefroi
MRC de Bonaventure

AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 288-2026 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 266-2022 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

La population est avisée que le Règlement suivant a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026 par le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi.

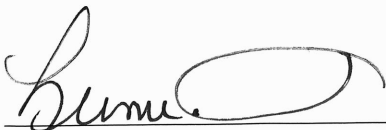
Règlement numéro 288-2026 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 266-2022 Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux

Ce Règlement a pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi;

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 83, Route 132, Saint-Godefroi (Québec) G0C 3C0 aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Godefroi, ce treizième jour d'avril 2026.



Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière